

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2024-35**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE

M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

### ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD

Mme Christiane CONSTANT

*Publiée le 28 mars 2024*

**Objet : Adhésion à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) en vue de sa labellisation**

---

Vu le rapport par lequel M. Damien Combet expose ce qui suit :

La Fédération Française de Cyclisme (FFC), association fondée en 1881, a pour mission de promouvoir et de développer le cyclisme sur le territoire national et a pour

vocation d'accompagner les cyclistes et de promouvoir des actions collectives, tant par sa découverte que par des compétitions.

La FFC présente un projet fédéral autour de 5 piliers :

- Une recherche permanente de la performance sportive ;
- Une gouvernance plus ouverte par un processus participatif régulier et une reconnaissance de l'expertise du réseau de bénévoles ;
- La nécessité et l'opportunité d'un champ d'activités élargi : diversité des pratiques et projets ;
- La solidification et évolution du modèle économique fédéral : renforcer les ressources fédérales non attachées à la tarification et garantir un intéressement des clubs leurs activités.

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) a pour objectif le développement d'une offre sportive, touristique et de loisirs nature sur son territoire.

Au regard du développement du cyclisme sur le territoire de la CCVG, et des préoccupations des citoyens quant à sa pratique, la FFC a demandé à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) une cotisation en vue de sa labellisation.

A cet effet, l'association sollicite cette année une adhésion pour 900€.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le souhait de la CCVG de soutenir cet objectif en lien avec la pratique du cyclisme ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE l'adhésion à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) sur une période initiale courant jusqu'au 31 décembre puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;**

**AUTORISE Madame La Présidente à signer tous documents s'y afférents ;**

**APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de 900 euros pour l'année 2024 ;**

**DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon ;**

Extrait certifié conforme,